

Dossier de presse



Projet régional
de **santé**
Normandie

2023-2028

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2023-2028 : 12 PRIORITÉS D'ACTION POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES NORMANDS

Après plusieurs mois de travaux de co-construction et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et à l'issue de la phase de consultation publique engagée du 13 juillet au 13 octobre 2023 lors de laquelle tous les partenaires, acteurs et citoyens normands ont pu prendre connaissance du nouveau projet et faire part de leurs propositions, le Projet régional de santé 2023-2028 a été publié le 31 octobre 2023.

Le Projet régional de santé, socle de l'action collective pour améliorer la santé des Normands

Outil au service de l'ensemble des acteurs de santé normands, le Projet régional de santé (PRS) définit tous les cinq ans les objectifs pluriannuels de la politique de santé pilotée avec tous ses partenaires par l'Agence régionale de santé Normandie. Il fixe un cap et offre un cadre d'action collectif pour améliorer l'état de santé de la population, faciliter l'accès aux soins et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

L'élaboration du Projet régional de santé 2023-2028 s'est fondée autour de **3 principes d'action** qui constituent les fondements sur lesquels se construit notre action commune :

- Réduire les inégalités sociales de santé ;
- adapter notre action aux spécificités des territoires dans la poursuite et l'ancrage de la démarche engagée au travers du [Conseil national de la Refondation \(CNR\) Santé](#) ;
- piloter le service rendu par le résultat pour les citoyens normands.

Les défis qui attendent la Normandie en matière de santé dans les années qui viennent sont majeurs, tant en termes de démographie médicale, de vieillissement de la population, d'accès aux soins, de prévention ou encore de transition écologique.

Afin de répondre à ces défis, **le futur PRS s'articule autour de 12 priorités d'action constituant le fil rouge pour la période 2023-2028**, que ce dossier de presse vise à illustrer.

Des **feuilles de route thématiques et territoriales** viendront décrire de manière opérationnelle la mise en œuvre de ce Projet régional de santé dans les territoires en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Le Projet régional de santé complet est consultable en cliquant sur le lien suivant : [Projet régional de santé 2023-2028 : 12 priorités d'action pour améliorer la santé des Normands | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

1. Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie

La transition démographique que connaîtra la France dans la période couverte par le Projet régional de santé va concerner particulièrement **la Normandie qui vieillit encore plus rapidement que d'autres régions** : d'ici 2030, les plus de 65 ans y seront plus nombreux que les moins de 15 ans.

L'allongement de l'espérance de vie doit être un allongement de l'espérance de vie en bonne santé. Pour cela, plusieurs actions sont prévues afin de **prévenir et anticiper la perte d'autonomie**, notamment par la sensibilisation aux enjeux du bien vieillir, le développement d'actions de prévention, le repérage des personnes fragiles et le déploiement d'actions d'aller-vers.

Plan régional antichute : En Normandie, l'Agence régionale de santé, en partenariat avec le Gérotopôle de Normandie, et l'ensemble des partenaires (Conseils départementaux, CFPPA, CARSAT, AGIRC ARRCO, UC IRSA, DRAJES, Laboratoire de recherche sur le vieillissement COMETE, FSG, représentants d'utilisateurs) mettent en œuvre le plan antichute des personnes âgées. ([Plus d'informations](#)).

Près de 9 normands sur 10 déclarent souhaiter vieillir à domicile. C'est pour cela que le Projet régional de santé vise à **favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible ainsi que les accompagnements ambulatoires et à domicile des personnes âgées**, avec notamment le renforcement des Services à domicile (SAD), l'adaptation des logements, l'accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles ou encore le développement d'alternatives pour favoriser le maintien à domicile.

Un appel à candidatures a été lancé par l'ARS Normandie pour la création de **Centres ressources territoriaux (CRT)** dont la mission est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile.

Pour **garantir l'accès aux soins et aux accompagnements en proximité**, le PRS vise à faciliter l'accès aux structures de soins en évitant autant que possible le passage par les urgences et d'autre part la sortie en assurant des parcours de soins coordonnés avec le secteur médico-social, le secteur social et les professionnels de ville. Ces actions visent également à permettre à un maximum de soins et d'accompagnements d'être effectués à domicile ou en grande proximité (équipes mobiles, medicobus, télésanté, etc.).

Les équipes mobiles de gériatrie à domicile déployées par certains établissements hospitaliers interviennent auprès des personnes âgées fragiles, dans une démarche d'aller-vers : en 2023, chacune des 19 équipes mobiles déployées dans la région a réalisé en moyenne 160 évaluations au domicile des personnes âgées. L'objectif fixé par le PRS est de doubler ce nombre moyen d'évaluations d'ici 2028.

A titre d'exemple, pour plus d'informations sur la plateforme « Ehpad à domicile » porté par le centre hospitalier de Pont-Audemer (27) avec le soutien du Conseil départemental et de l'ARS Normandie : [Projet d'accès aux soins : plateforme EHPAD à domicile portée par le CH de PONT-AUDEMER - YouTube](#)

Le PRS aspire à **diversifier l'offre d'hébergement en établissement et promouvoir les alternatives**. Pour cela, il apparaît nécessaire de garantir l'accès à l'expertise et aux besoins de soins spécialisés.

Les **Pôles d'activité et de soins adaptés (PASA)** dans les EHPAD normands sont des lieux de vie destinés à accueillir des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neurodégénérative associée à des troubles du comportement modérés. Le PRS prévoit de développer encore le nombre de PASA dans la région (en 2023, 29% des EHPAD en sont équipés) et d'expérimenter des PASA en soirée.

Enfin, ce PRS 2023-2028 marque une mobilisation pour **assurer aux personnes accompagnées un environnement bientraitant**. Cela passe par la garantie du respect des droits et libertés des personnes et l'intégration de la bientraitance aux pratiques, organisations et environnements. Cette garantie passe également par le renforcement de l'identification, du signalement et de l'analyse des situations de maltraitance.

L'ARS Normandie et les Départements sont les autorités de tutelle des 386 EHPAD de la région. Afin de s'assurer que la lutte contre la maltraitance est une priorité de l'ensemble des établissements, des missions d'inspection sont menées toute l'année. (Plus d'informations : [Les procédures de contrôle des EHPAD | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#))

2. Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités

Le maillage de l'offre de soins se doit d'apporter à chaque Normand l'ensemble des prises en charge répondant à ses besoins. Ainsi, les territoires les plus éloignés des grands centres doivent faire l'objet d'un effort supplémentaire pour que l'accès aux soins et aux accompagnements y soit une réalité. La priorité fixée par le PRS 2023-2028 est donc donnée à la proximité dans le maillage de l'offre de soins. Il faut pour cela **garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires**. Cela passe notamment par le déploiement de l'exercice coordonné, le développement de l'offre d'équipes mobiles et de soins à domicile, ou encore la structuration d'une offre de mobilité et d'aller-vers.

Dans la Manche par exemple, le Département, le réseau de services pour une vie autonome (RSVA) et la CPAM se sont associés pour proposer un document unique avec différentes solutions de transports (sanitaires, transports en commun, transports solidaires).

Au 1^{er} septembre 2023, la Normandie compte **135 structures d'exercice coordonné**. Le Projet régional de santé fixe un **objectif de 235 structures en 2028**.

3 Médicobus sont d'ores et déjà déployés en Normandie, région pionnière en la matière grâce à l'initiative de l'URML dans l'Orne : le Médicobus (61), Doct'Eure (27) et Doctobus (27).

A titre d'exemple, pour plus d'informations sur Doct'Eure, déployé par l'hôpital de La Musse et co-financé par le conseil départemental, avec l'apport de l'ARS Normandie : [Projet d'accès aux soins : doct'Eure - Roseline DERSY - YouTube](#)

Le PRS fixe également comme objectif de **veiller à la cohésion territoriale de l'offre de soins** : si les activités les plus pointues ne doivent nécessairement être assurées que dans certains grands établissements de santé, l'accès à ces derniers doit être garanti depuis tous les points du territoire. Pour cela, il est prévu de conforter les centres de recours et de référence pour les soins les plus complexes tout en organisant un maillage de consultations avancées et des solidarités envers les centres de proximité via des **équipes médicales de territoire** dans les activités à garde, d'inciter au **rapprochement entre établissements publics et privé de santé d'un même bassin de vie**, de **permettre à tous les établissements dotés d'un service d'urgences de s'équiper en matériel d'imagerie lourde** (scanner et/ou IRM), ou encore de soutenir la coordination entre professionnels.

Une **équipe médicale de territoire (EMT)** assume la responsabilité de l'organisation de ses missions sur plusieurs établissements au sein d'un territoire, conformément au projet médical partagé, dans le cadre d'une organisation des soins entre les différents sites garantissant les tableaux de service médicaux en proximité par le principe de solidarité territoriale. En 2023, 16 équipes médicales de territoire sont déjà déployées en Normandie. Le PRS fixe l'objectif de compter 29 EMT d'ici 2028.

Depuis 2021, afin d'améliorer les délais d'accès à un examen diagnostique et donc de prise en charge des Normands, l'ARS Normandie a autorisé **14 nouvelles implantations d'équipements matériels lourds (EML)** (appareil d'IRM, scanographe à utilisation médical, Tomographe à émissions de positons et caméras à scintillons) sur l'ensemble de la région. Ces autorisations ont concerné les territoires marqués par un taux d'équipement inférieur à la moyenne régionale ou dont les délais d'accès à l'imagerie en coupe sont les plus longs. En 2023, la Normandie compte 136 équipements matériels lourds ; le PRS fixe un objectif de 162 EML d'ici 2028.

Un appel à manifestation d'intérêt est actuellement publié par l'ARS Normandie, sur la base des propositions formulées lors des ateliers du Conseil national de la Refondation, visant à proposer **le statut « d'infirmier-relai »**. L'objectif est de participer à l'objectif d'identification d'un soignant ressource à chaque personne en affection de longue durée, de manière complémentaire avec le plan national « Zéro patient ALD sans médecin traitant ».

Les actions du Projet régional de santé visent à **apporter aux habitants une réponse efficace à leur demande de soins urgents et non programmés, grâce au partenariat territorial entre professionnels libéraux et établissements de santé**. Cela passe par le développement de la régulation pour mieux orienter les patients en situation d'urgence ressentie, le **développement des Services d'accès aux soins (SAS) sur l'ensemble du territoire**, la construction d'organisations territorialisées et coordonnées entre professionnels libéraux et établissements de santé, le développement et l'amélioration de l'organisation de l'offre de soins non programmés des généralistes en ville, la dynamisation des protocoles de coopération ou encore la généralisation du principe d'orientation préalable à l'accès aux services d'urgence.

Le **Service d'accès aux soins (SAS)** est un renforcement du SAMU par l'apport de la médecine libérale, tant en régulation qu'en termes de mobilisation de l'offre des cabinets de ville pour les soins non programmés. Il permet d'apporter une réponse aux demandes de soins non programmés qui ne requièrent pas l'intervention d'une équipe d'urgentistes. Il repose sur un partenariat étroit et équilibré entre les médecins de ville et les professionnels de l'urgence hospitalière des SAMU.

Le Service d'accès aux soins a vocation à répondre aux demandes les plus urgentes de soins non programmés directement dans les cabinets médicaux.

Déjà déployé dans la Manche, sur le territoire du Havre (76B) et sur le territoire rouennais (76A), le Service d'accès aux soins est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire régional.

Le PRS 2023-2028 fixe également des actions visant à **renforcer les capacités de gestion des périodes de tension et de crise du système de santé normand**. Profondément fragilisé par deux années de crise sanitaire, notre système de santé connaît des tensions majeures récurrentes, qui s'exercent en Normandie sur une offre déjà fragilisée par la démographie médicale défavorable. Par ailleurs le système de santé est marqué par des tensions saisonnières récurrentes : hivernales avec les épidémies respiratoires, et estivales avec l'afflux touristique sur certains territoires et la pression des congés sur les effectifs soignants.

Le PRS prévoit notamment de formaliser les procédures d'adaptation de l'offre d'hospitalisation en aval des services d'urgence et du court séjour (ouverture de lits supplémentaires, gestion territoriale des lits disponibles, etc.), de décliner dans chaque territoire un **plan territorial de continuité des soins** en période de tensions accrues sur les ressources humaines, ou encore accompagner les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) normandes dans la formalisation de leur plan de gestion de crise sanitaire, articulé avec le dispositif d'Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles (ORSAN) normand.

A l'été 2023, en anticipation des tensions estivales, des **plans d'action départementaux pour la continuité des urgences et des soins non programmés** ont été partout mis au point par l'ARS, visant à anticiper et gérer les tensions de l'offre de soins en misant sur la solidarité des acteurs sur les territoires. Dans chaque département, une réunion hebdomadaire était organisée par la direction départementale de l'ARS avec l'ensemble des acteurs hospitaliers (SAMU, services d'urgences) et libéraux (structures d'exercice coordonné) pour identifier les tensions et mobiliser les leviers disponibles.

3. Améliorer la santé mentale des Normands

La santé mentale constitue plus que jamais une priorité de santé publique, tant est difficile la situation des personnes vivant avec des troubles psychiques. La demande de soins est en augmentation constante, notamment pour les troubles anxio-dépressifs, les psychotraumatismes, les troubles du comportement et les addictions.

La Normandie n'échappe pas à ce constat avec un nombre de passages pour troubles psychiques aux urgences adultes plus élevé sur les deux années 2022 et 2023 (environ 8.500 passages entre janvier et mars) en comparaison à la moyenne des années 2019 à 2021 (6.600 passages entre janvier et mars). Chez l'enfant, le nombre mensuel de passages aux urgences pour troubles psychiques en 2022 est également supérieur aux années 2018 à 2020, mais aussi à 2021.

Pour assurer un meilleur accès de la population aux soins, le PRS prévoit de conforter l'approche territorialisée des parcours de soins en mobilisant les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM).

Il existe en Normandie 7 projets territoriaux de santé mentale. A la suite de la pandémie de Covid-19, les acteurs des territoires normands ont su se mobiliser avec pour objectifs l'amélioration des parcours en santé mentale fondés sur les besoins et aspirations des personnes et de leurs aidants et une meilleure articulation territoriale entre les secteurs sanitaire, social et médico-social. (Plus d'informations : <https://www.normandie.ars.sante.fr/les-7-projets-territoriaux-de-sante-mentale-de-normandie-adoptes-pour-une-duree-de-5-ans-par>)

Une récente étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) révèle que près d'un enfant sur six a eu besoin de soins de santé mentale entre mars 2020 et juillet 2021. Il apparaît donc indispensable de poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des jeunes et étudiants, notamment par des mesures en faveur de la psychiatrie périnatale, le développement des actions de prévention et de promotion de la santé mentale positive et des mesures visant à éviter de basculer dans certains troubles mentaux tout au long de la vie, la facilitation de l'accès aux soins spécialisés en développant des lieux d'écoute, de conseil et d'évaluation pluridisciplinaire pour les enfants en lien avec l'ensemble des acteurs concernés ou encore l'évolution du fonctionnement des Maisons des adolescents portées par les établissements de santé.

La Normandie est la deuxième région la plus impactée par le suicide avec une surmortalité par rapport à la France de + de 25 %. En 2023, le taux d'hospitalisation standardisé normand pour tentative de suicide se situait au-dessus du taux national (233,5 pour 100 000 habitants contre 152,1 pour 100 000 habitants en France métropolitaine). Face à ce constat, il est indispensable de prévenir, repérer et prendre en charge la crise suicidaire. Cela passe par la réponse aux besoins d'écoute et d'accompagnement des personnes en souffrance, le renforcement du repérage du risque et de la crise suicidaire ou encore par la prévention de la récurrence.

Le 3114 est un numéro national d'information, d'évaluation, d'intervention et d'orientation. Piloté par le ministère de la Santé et de la Prévention, ce numéro, confidentiel et gratuit, permet aux personnes suicidaires d'accéder 24h/24 et 7j/7 par téléphone à un service professionnel d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention. En Normandie, le centre répondant est coordonné par le centre hospitalier du Rouvray, en lien direct et en partenariat avec tous les SAMU de la région.

S'appuyant sur les structures de soins existantes dans la région, « Vigilans » est un dispositif post-hospitalier de prévention de la récurrence suicidaire qui a pour objectif d'améliorer la coordination et d'aider à tisser un véritable réseau autour des personnes en crise suicidaire. En Normandie, ce dispositif est constitué par deux cellules de coordination et opérationnelle au CH de l'Estran à Pontorson (50) et

au CH du Rouvray à Rouen (76). En décembre 2022, 29 des 32 services d'urgences publics participent à Vigilans dans la région.

Le PRS prévoit également **d'accélérer le déploiement de la réhabilitation psychosociale avec les professionnels du sanitaire et du médico-social** en poursuivant le développement des centres de soins de réhabilitation psychosociale de proximité, de la psychoéducation, ou encore en favorisant la pair-aidance.

La **Réhabilitation psycho-sociale (RPS)** désigne l'ensemble des mesures qui peuvent contribuer au rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques afin de favoriser leur autonomie et le retour à une vie citoyenne en s'appuyant sur les ressources habituelles du milieu ordinaire. Le Projet régional de santé prévoit notamment de poursuivre le développement des centres de soins de réhabilitation psychosociale de proximité, visant un égal accès en tout point de la région en 2025.

Enfin, il apparaît nécessaire **d'organiser les conditions de réalisation d'une offre graduée des soins psychiques ou psychiatriques**, notion essentielle entre le premier recours et les services spécialisés. Pour cela, le PRS prévoit de structurer dans chaque territoire une organisation graduée où le médecin généraliste et/ou le pédiatre sont positionnés en premier recours. Cela passe également par une politique volontariste de formation initiale et continue, l'intégration des professionnels de premier recours dans les travaux des projets territoriaux de santé mentale, et le déploiement des Infirmières en pratique avancée (IPA) en psychiatrie et santé mentale.

La pratique avancée vise un double objectif : améliorer l'accès aux soins ainsi que la qualité des parcours des patients en réduisant la charge de travail des médecins sur des pathologies ciblées.

L'IPA exerce dans une forme innovante de travail interprofessionnel. En acquérant des compétences relevant du champ médical, il suivra des patients qui lui auront été confiés par un médecin, avec son accord et celui des patients. Il verra régulièrement ceux-ci pour le suivi de leurs pathologies, en fonction des conditions prévues par l'équipe.

En 2023, la Normandie compte 17 IPA spécialisés en psychiatrie et santé mentale. L'objectif est d'atteindre au moins 60 IPA spécialisés en psychiatrie et santé mentale d'ici 2028.

4. Renforcer l'évolution inclusive de la société

L'inclusion effective des personnes en situation de handicap à notre société est un impératif collectif, qui nécessite de prendre en compte leurs besoins spécifiques en matière d'information et de communication, d'accessibilité physique ou numérique, de scolarisation et de formation ou encore de soins et d'accompagnement.

Le Projet régional de santé vise la pleine mobilisation des professionnels et des établissements en faveur d'un meilleur accès aux soins et aux accompagnements des personnes en situation de handicap.

Environ 1 500 enfants naissent chaque année en Normandie avec un trouble du neurodéveloppement. L'action passe donc d'abord par le **renforcement du repérage, du diagnostic et de l'intervention précoces du handicap, en particulier pour les troubles du neurodéveloppement** via le renforcement de l'information des parents et la formation des professionnels de santé, de la petite enfance et de l'Education Nationale sur le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement, l'amélioration de l'orientation des enfants via les Plateformes de coordination et d'orientation (PCO), le renforcement de l'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans, ainsi que le renforcement de l'accompagnement des parents en favorisant la guidance parentale.

Les **Plateformes de coordination et d'orientation (PCO)** viennent en soutien des professionnels de santé chargés du repérage des Troubles du neuro-développement (TND), et assurent de la coordination du parcours de diagnostic et d'interventions précoces chez les enfants de moins de 7 ans. Le maillage territorial mis en place en Normandie permet d'apporter une réponse sur l'ensemble de la région, qui compte désormais quatre plateformes (une par département sauf pour le 76 et le 27, qui sont mutualisés). Plus d'informations : [Plateformes de coordination et d'orientation \(PCO\) : l'ensemble des acteurs mobilisés pour accompagner les familles dans le diagnostic et les interventions précoces des enfants avec troubles du neuro-développement en Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](https://sante.fr/plateformes-de-coordination-et-dorientation-pco)

La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires a connu une augmentation significative : en Normandie, ils étaient 14 794 en 2017 et sont aujourd'hui 20 797 soit plus de 40% d'augmentation. Depuis de nombreuses années, l'Agence régionale de santé (ARS) et le Rectorat font vivre un partenariat dans l'ambition de **développer les solutions à même de répondre de manière la plus qualitative possible aux besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes.**

Ces actions seront donc poursuivies afin d'apporter aux enfants en situation de handicap un accompagnement à la scolarité de qualité adapté à leurs besoins, de favoriser une scolarisation en milieu ordinaire (via les Equipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), le renforcement des modes de scolarisation tels que les Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEMA) ou les Dispositifs d'autorégulation (DAR)), le renforcement de la scolarisation des enfants accompagnés en établissements médico-sociaux en priorisant l'accès au milieu ordinaire (développement des unités d'enseignement externalisées (UEE) notamment), ainsi que l'amélioration de la continuité des parcours de vie des jeunes de plus de 16 ans en situation de handicap.

On compte en Normandie 12 Unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), 4 Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et 2 dispositifs d'autorégulation.

Les UEMA et les UEEA sont des **classes spécialisées pour les élèves avec Trouble du spectre de l'autisme (TSA)** implantées au sein d'écoles ordinaires. Chacune des unités bénéficie d'un enseignant et d'une équipe médico-sociale. Dans le cadre du dispositif d'autorégulation, une équipe médico-sociale ainsi qu'un enseignant surnuméraire sont présents au sein de l'école pour améliorer l'accompagnement des enfants avec autisme via la mise en place d'outils basés une approche cognitivo-comportementale

permettant de lever les freins à l'apprentissage. Plus d'informations : [La scolarisation des enfants avec autisme | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Le PRS décline également des actions visant à **accompagner les parcours de vie auxquels aspirent les personnes accompagnées**, en permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder à l'offre de santé dont elles ont besoin (renforcement de l'offre de consultations dédiées en établissements sanitaires, généralisation d'Handigynéco, déploiement de dispositifs buccodentaires, initiation de projets de dépistage de troubles sensoriels en EHPAD), en poursuivant la mise en place d'équipes et de dispositifs mobiles dans une logique d'aller-vers, le déploiement de l'offre de télésanté, mais aussi favoriser l'accès à l'emploi, au logement et l'accompagnement à la vie sociale des personnes en situation de handicap.

Dans une démarche « d'allervers », depuis 2022, l'ARS Normandie déploie **Handigynéco**, un parcours de soins gynécologiques dédié aux femmes en situation de handicap accueillies dans des établissements médico-sociaux (EMS). (Plus d'informations : [Handigynéco : parcours de soins gynécologiques pour les personnes en situation de handicap en établissement médico-social en Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#))

Depuis 2017, l'ARS travaille conjointement avec les chirurgiens-dentistes, Ordre et URPS, le Réseau de services pour une vie autonome (RSVA) et l'Assurance maladie au déploiement d'une offre bucco-dentaire graduée au bénéfice des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en EHPAD. En 2021, 268 nouveaux référents en hygiène bucco-dentaire ont été formés en Normandie.

Des actions sont également prévues pour **apporter des solutions aux personnes se trouvant dans des situations complexes et de crise**. Il faut pour cela notamment repérer les situations à risque pour mieux anticiper les crises et prévenir les ruptures de parcours, faciliter la gestion des situations complexes et de crise (notamment en encourageant les solutions co-portées et l'intervention des tiers comme les équipes mobiles), ou encore développer les actions d'évaluation des solutions.

Pour garantir une réponse aux personnes sans solutions d'accompagnement, un **plan de développement pluriannuel** ambitieux sera lancé dès 2024 avec la création de 50 000 nouvelles solutions pour les enfants et les adultes présentant un handicap. Une part importante de ces nouvelles solutions est destinée aux personnes autistes. Il permettra d'apporter une réponse massive sur les territoires les plus en tensions tout en renforçant l'offre pour des publics sans solution satisfaisante à ce jour, notamment les personnes présentant un trouble du spectre autistique, les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, personnes handicapées vieillissantes, personnes avec un handicap psychique ou cognitif nécessitant notamment un accompagnement à domicile.

Une **enveloppe de 38M€** est attribuée à la Normandie dans ce cadre.

Les **Communautés 360** ont été créées puis déployées afin de mobiliser plus efficacement l'ensemble des acteurs pour apporter des solutions concrètes aux personnes, le plus rapidement possible, et éviter les ruptures de parcours. Il existe aujourd'hui 7 Communautés 360 en Normandie (une par territoire de santé).

5. Garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin

Réduire les inégalités sociales de santé implique d'agir globalement. **L'ensemble des stratégies de prévention, d'accès aux soins, d'accompagnement doivent être adaptées en fonction de la situation de chaque personne.** A ce titre, la réduction des inégalités sociales de santé est un enjeu transversal inscrit dans le cadre d'orientation stratégique du Projet régional de santé et traduit dans plusieurs objectifs prioritaires du Schéma régional de santé.

Le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) va au bout de cet engagement en proposant une approche sur-mesure pour les catégories d'usagers en situation de grande précarité et éloignés de la santé.

Pour cela, des actions sont notamment prévues afin de faciliter l'accès aux droits et au système de santé pour tous en développant des modalités de prise en charge adaptées aux difficultés des publics (aller vers, médiation en santé, interprétariat en santé, sensibilisation et formation des professionnels), adapter et rendre accessible l'offre de soins et d'accompagnement aux publics les plus vulnérables, et en prenant en compte les contraintes spécifiques de certains usagers.

Les **Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)** sont des dispositifs de prise en charge médico-sociale pour les personnes en situation de précarité sociale afin de leur faciliter l'accès au système de santé, et de les accompagner dans les démarches.

Les **Lits d'accueil médicalisés (LAM)** s'adressent à des personnes sans domicile fixe présentant des pathologies lourdes et chroniques et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures. 15 lits ont été ouverts à Rouen, Caen et Evreux dans le cadre de la mise en œuvre du PRS 2018-2023. Le nouveau PRS prévoit de poursuivre le déploiement, notamment par la création d'un dispositif sur le territoire du Havre.

Les **Lits halte soins santé (LHSS)** apportent une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation. 103 lits sont déployés dans la région. Le PRS 2023-2028 prévoit d'augmenter encore les capacités de ce dispositif en Normandie.

6. Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeux pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles

L'amélioration de l'état de santé des Normands passe par des actions combinées sur les déterminants de santé (déterminants personnels, environnementaux, sociaux, liés au système de santé). L'Agence régionale de santé seule ne détient pas l'ensemble des leviers pour agir sur les déterminants de la santé. Le développement de la promotion de la santé nécessite la mobilisation collective des autres services de l'Etat, des organismes de protection sociale, des collectivités territoriales, des professionnels et acteurs de l'éducation, de la santé, du social et du médico-social, ou encore des associations d'usagers.

L'action sur les déterminants de santé passe d'abord par un **renforcement de l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires**. Cela implique notamment de formaliser les partenariats avec les autres institutions (Education nationale, conseils départementaux et collectivités locales, organismes de protection sociale...) pour faciliter le déploiement des actions, de mettre l'expertise régionale de prévention et de promotion de la santé au service des territoires par la formation et l'accompagnement d'actions, et de poursuivre la structuration de l'offre de prévention et de promotion de la santé.

L'ARS Normandie soutient les **porteurs de projets de prévention et de promotion de la santé**, via un soutien méthodologique dans l'élaboration des projets. Plus d'informations : [Élaborer votre projet en prévention et promotion de la santé | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Le Projet régional de santé prévoit des actions spécifiques autour des **futurs parents et du jeune enfant, en mobilisant l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin**. Cela passe notamment par le fait de faciliter l'accès à la prévention et au dépistage précoce des femmes enceintes, l'accompagnement des parents pour renforcer leurs connaissances sur les besoins des enfants, favoriser les environnements favorables à la santé de la mère et de l'enfant, mobiliser les professionnels du premier recours et les établissements de santé pour renforcer l'offre périnatale de proximité ou encore adapter les modes d'intervention aux personnes en situation de précarité.

La période des **1 000 premiers jours** constitue un enjeu prioritaire en termes de promotion de la santé des enfants et de leurs parents. Elle s'applique du 4^{ème} mois de grossesse aux 3 ans de l'enfant et constitue une période cruciale pour le développement de l'enfant. Depuis 2021, le ministère des Solidarités et de la Santé, la Sécurité Sociale, les Directions régionales de l'économie, de l'emploi du travail des Solidarités (DREETS), Santé Publique France, ainsi que les Agences régionales de santé (ARS) pilotent le projet national des 1 000 premiers jours. Plus d'informations : [1000 premiers jours - Là où tout commence | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Cette action passe également par le **renforcement du savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des adolescents**. Pour cela, le PRS prévoit de renforcer l'offre de formation avec une contractualisation avec les partenaires de l'Etat pour former les professionnels aux compétences psychosociales, ainsi qu'une communication sur l'offre de formation à destination des professionnels intervenant auprès des enfants et des adolescents.

La **Maison des adolescents de la Manche**, projet soutenu par l'ARS Normandie dans le cadre du Conseil national de la Refondation-Santé, vise à faire connaître aux adultes en lien avec des jeunes de 11 à 25 ans la notion de psychodynamique de l'adolescence. Plus d'informations : [Projet d'accès aux soins : action de formation aux compétences psychosociales des acteurs 1ère ligne - YouTube](#)

Programme GBG – « Good Behaviour Game » : la Normandie, via l'association Addictions France, est l'une des premières régions à déployer ce programme de développement des compétences psychosociales en classes d'école primaire, dont l'efficacité a été démontrée sur l'ensemble des conduites addictives, et plus particulièrement sur l'initiation au tabac et à l'alcool à l'entrée au collège ; mais aussi, plus globalement, sur l'amélioration du climat scolaire et la réduction des comportements violents, ainsi que sur l'amélioration de la santé mentale des jeunes. Plus d'informations : [Programme Probant – Association Addictions France \(addictions-france.org\)](https://addictions-france.org)

Il convient également **d'assurer une meilleure couverture vaccinale des adolescents**. Si la Normandie fait partie des régions de France où les couvertures vaccinales sont les plus élevées, il est indispensable de poursuivre cette dynamique pour protéger au mieux les Normands. Pour cela, l'intervention des centres de vaccination dans les collèges est généralisée dès l'année scolaire 2023-2024, avec un accent mis sur la sensibilisation à l'importance du virus contre les papillomavirus (HPV).

Pendant l'année scolaire 2022-2023, les centres de vaccination ont réalisé **3 192 vaccins contre les HPV** (filles et garçons) dans les collèges du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne. En Normandie, 100% des collèges publics et privés sous contrat ont des séances de vaccination programmées à partir de la rentrée 2023. La Normandie compte 306 collèges publics, 83 collèges privés sous contrat et 9 collèges privés hors contrat avec au total 42 000 enfants scolarisés en classe de 5^e. Plus d'informations : [Campagne de vaccination contre les papillomavirus en Normandie : l'Agence régionale de santé, l'académie de Normandie et leurs partenaires pleinement mobilisés pour l'année scolaire 2023-2024 | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](https://sante.fr)

Enfin, le Projet régional de santé prévoit de **développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie**. La Normandie enregistre une surmortalité prématurée liée à une consommation d'alcool et de tabac (+ 33 % et + 12 % par rapport à la France métropolitaine). La Normandie est la 3^{ème} région la plus touchée par l'obésité (19,8 % de la population touchée). Face à ces constats, des actions seront engagées pour lutter contre la sédentarité et favoriser une alimentation saine, assurer l'accès des personnes souffrant de pathologies chroniques et des personnes âgées à l'Activité physique adaptée (APA) et aux maisons sport santé, et déployer plus massivement des programmes d'actions efficaces pour prévenir les pratiques addictives et renforcer les actions d'éducation à la santé sexuelle et de dépistage.

Le **réseau des Maisons Sport-Santé (MSS)** en Normandie compte aujourd'hui 30 structures référencées. Il joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'objectif de promotion de l'activité physique auprès des Normands, notamment autour de la prévention des maladies chroniques. Plus d'informations : [Maisons Sport Santé : développer l'accès à l'activité physique adaptée en Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](https://sante.fr)

Un projet de Maison sport-santé porté par l'hôpital de La Musse (27), soutenu par l'ARS Normandie dans le cadre du CNR-Santé, sera prochainement déployé dans le quartier de La Madeleine à Evreux, visant à prendre en charge un public en situation de précarité dans une démarche aller-vers. Plus d'informations : [Projet de prévention et promotion de la santé : maisons sport santé - Thibaut LEMOINE - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=...)

Tabado est un programme coordonné par l'Institut national du cancer (INCa) qui accompagne de façon personnalisée les jeunes en CFA, en lycées professionnels et en maisons rurales familiales vers l'arrêt du tabac. Efficace, gratuit et motivant, Tabado a fait ses preuves avec deux fois plus d'arrêts constatés dans les établissements le proposant. Pour la rentrée 2023/2024, 13 établissements normands sont intégrés à la programmation.

Escape Addict est un programme développé par l'association La Boussole à Rouen qui utilise le support d'un « escape game » pour développer auprès de petits groupes de jeunes des actions de prévention visant notamment tabac, alcool et cannabis.

7. Développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants

Depuis la loi du 4 mars 2022 relative aux droits des malades, le **droit d'un patient à prendre les décisions concernant sa santé est pleinement reconnu**. Compte tenu du caractère chronique de certaines pathologies, les patients atteints d'affectation de longue durée ont un gain de qualité de vie à acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la prise en charge optimale de leur pathologie.

Ainsi, le Projet régional de santé vise à **permettre aux patients atteints de maladie chronique de mieux vivre avec leur maladie en renforçant l'accès aux programmes d'Éducation thérapeutique (ETP) et aux soins de support**. 160 programmes d'éducation thérapeutique sont déployés en Normandie grâce à l'implication des centres hospitaliers et d'opérateurs spécialisés. Elle reste toutefois insuffisamment connue et mobilisée. Le PRS prévoit donc de développer l'ETP dans les formations initiales des professionnels de santé, d'informer les malades chroniques de ces dispositifs dès l'annonce de la maladie, et de poursuivre son développement en mobilisant les professionnels de santé et les établissements.

Un deuxième appel à candidatures « **Parcours de soins global après le traitement d'un cancer** » (PARSAC) a été lancé par l'ARS Normandie. Après un premier AAC ayant permis de financer 10 structures porteuses, le nouvel appel doit permettre d'augmenter encore la couverture du territoire en soins de support de proximité. Plus d'informations : [L'ARS Normandie publie un appel à candidatures sur le parcours de soins global après le traitement du cancer \(PARSAC\) | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Plus d'informations sur **l'Éducation thérapeutique du patient** : [Qu'est ce que l'Éducation thérapeutique du patient ? | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

L'expérience de la maladie vécue par les patients, du handicap ou de toute autre forme d'altération de la santé est aujourd'hui considérée comme une réelle source de savoir et d'expertise. Le PRS vise donc à **conforter la place des savoirs expérientiels tout au long des parcours de soins**, notamment en développant la place des patients experts dans les structures d'addictologie, en intervention dans la formation des professionnels ou en poursuivant le déploiement des Groupes d'entraide mutuelle pour le handicap psychique.

Depuis 2019, Promotion Santé Normandie ainsi que l'UFR santé de Caen, l'Espace de réflexion éthique Normandie (EREN) et France assos santé Normandie se sont associés pour mettre en place un **certificat universitaire « Devenir un patient, une personne-ressource »**. Cette offre unique en région, financée via le Fonds d'intervention régional, doit permettre aux personnes formées de développer les compétences nécessaires pour représenter les usagers dans les instances et dans le système de santé. 13 personnes ont été diplômées lors de la session 2021-2022.

Enfin, le **soutien aux aidants** fait partie intégrante de ce volet d'actions, l'investissement soutenu des aidants étant susceptible d'affecter leur état de santé, leur qualité de vie, voire leur situation sociale ou financière. Le PRS prévoit donc des dispositifs d'information et de formation des aidants, de reconnaissance de leur rôle et de leur expertise, ainsi que du renforcement de l'offre de répit.

8. Soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé

La démocratie en santé consiste d'une part à promouvoir les droits individuels et collectifs des usagers et des personnes concernées, ainsi qu'une démarche qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé normand dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation.

Chaque usager doit avoir accès à des informations fiables et compréhensibles pour qu'il participe activement à la prise de décision partagée avec les professionnels de la santé et les autorités sanitaires concernant la prévention et la promotion de la santé, les soins et les accompagnements. Des actions visant à **accompagner l'émancipation des usagers grâce à des communications adaptées et motivantes** seront donc mises en œuvre, avec des mesures de sensibilisation et de formation des professionnels ainsi que pour rendre compréhensible la politique régionale de santé pour permettre au citoyen de se l'approprier et de développer son pouvoir d'agir.

La forte demande de soins exprimée en contexte épidémique a mis en exergue les difficultés rencontrées par la population pour se repérer dans le système de santé et recourir de manière toujours adaptée à l'offre de soins de ville et hospitalière.

Le **projet Réflexe Santé Normandie** vise à améliorer les connaissances de la population sur leur santé quotidienne, faire évoluer les représentations des familles sur les soins et les secours, ainsi que les attitudes et aptitudes des familles face aux problèmes de santé les plus courants. Des contenus et supports de communication ont ainsi été définis afin d'apporter simplement une information claire aux familles. Plus d'informations : [Face aux petits maux de mon enfant, j'adopte les bons réflexes ! | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

Le risque sanitaire correspond à la probabilité que survienne un événement nuisible à la santé d'un groupe d'individus. Le PRS prévoit également de **participer au développement de la culture du risque sanitaire chez les populations concernées**. Pour cela, le PRS prévoit d'apporter un appui aux collectivités et aux préfetures pour la prise en compte de la culture du risque dans leurs plans de réponse, de mobiliser les expertises sanitaires pour élaborer des supports d'information et de sensibilisation, ou encore de favoriser la participation de la population dans les exercices préfectoraux.

Depuis cinq ans, l'amélioration du quotidien des personnes handicapées est une priorité première en Normandie. Des progrès sont visibles, davantage d'enfants en situation de handicap sont scolarisés, des salariés handicapés ont retrouvé le chemin de l'emploi, la participation sociale des personnes en situation de handicap monte en puissance. Il est désormais nécessaire d'aller plus loin en érigeant en grande cause régionale le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap, pour **ensemble, faire changer le regard sur le handicap**. Cela passera par des actions pour améliorer la connaissance (sensibilisation, études pour mieux qualifier les besoins et souhaits des personnes en situation de handicap), améliorer la compréhension (actions de formation sur le handicap, favoriser les événements « faire ensemble ») et améliorer l'implication de l'ensemble des acteurs dans les politiques d'inclusion.

Le Projet régional de santé vise également à **accroître la formation et l'accompagnement des usagers-acteurs du système de santé et renforcer leur participation aux instances de démocratie sanitaire**. Par leurs retours, leurs actions et leurs comportements vis-à-vis du système de santé, les usagers contribuent directement à la régulation de celui-ci. Par ailleurs, leur rôle de représentation auprès des opérateurs de santé est essentiel à la démarche générale d'amélioration continue. La montée en connaissance et en compétence des usagers est donc un enjeu à part entière.

La participation des usagers dans les Conseils locaux en santé mentale (CLSM) favorise l'émergence d'une expression collective. Elle facilite la prise de parole des usagers en vue de la mise en actes de propositions communes, avec pour objectif de faire évoluer la prise en charge voire la prise en compte de la prévention à la réhabilitation psychosociale.

9. Structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre acteurs

Le **développement de l'exercice coordonné et des coopérations professionnelles est indispensable pour améliorer l'accès aux soins dans les territoires**. L'Agence régionale de santé Normandie est pleinement engagée aux côtés des professionnels de santé libéraux et de l'Assurance maladie pour renforcer le développement de l'exercice coordonné, sous toutes ses formes et modalités, au service de la population. Le déploiement des **Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** sur l'ensemble de la région est un objectif central pour optimiser l'organisation collective des professionnels de santé, au renforcement de l'accès aux soins ou encore au déploiement d'actions de prévention à destination de la population.

Les **Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Les CPTS sont conçues pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.

En 2023, 13 Communautés professionnelles territoriales de santé sont déployées en Normandie. 11 sont actuellement en projet.

Pour cela, l'un des objectifs du Projet régional de santé est de **rendre majoritaire l'exercice coordonné et développer les protocoles de coopération entre professionnels médicaux et paramédicaux**, dans la poursuite de la dynamique engagée en région par la signature d'une charte partenariale d'accès aux soins 2021-2025. Cette action résolue passera par la poursuite de l'appui au déploiement des Maisons de santé pluriprofessionnelles et les Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA), le renforcement de l'appui aux autres formes d'exercice coordonné, l'augmentation du nombre de postes mixtes ville/hôpital, ainsi que l'appui au déploiement de protocoles de coopération entre professionnels médicaux et paramédicaux.

Depuis douze ans, l'ensemble des acteurs normands de la santé sont engagés dans une démarche partenariale afin d'encourager l'exercice coordonné. Cette démarche a trouvé l'adhésion d'un nombre croissant de partenaires, aujourd'hui signataires de la **charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires en Normandie** : ARS, Préfectures, Région, Conseil départementaux, Assurance Maladie, représentants des professionnels de santé, des usagers et des patients. Leur objectif partagé : renforcer l'attractivité des territoires, affronter les défis de la démographie des professionnels de santé et maintenir un accès aux soins de proximité pour la population normande. Les acteurs normands de la santé ont formalisé leur partenariat par la signature d'une nouvelle charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires en Normandie pour la période 2021-2025. Plus d'informations : [Signature de la charte partenariale pour l'accès aux soins ambulatoires en Normandie 2021-2025 | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#). En 2023, la Normandie compte **135 structures d'exercice coordonné** sur son territoire.

La structuration de nouveaux modèles de prise en charge tiendra également dans le fait **d'encourager les rapprochements entre professionnels libéraux et établissements**, afin de construire des coopérations entre acteurs dans l'objectif de mieux utiliser le temps médical disponible et prévenir les ruptures de parcours. Pour cela, le PRS présente des actions visant à promouvoir dans les CPTS et les hôpitaux de proximité une gouvernance associant professionnels libéraux, établissements publics et privés sanitaires et médico-sociaux et représentants des usagers, à rénover le schéma régional de la permanence des soins en établissement, à inciter le rapprochement entre établissements publics et privés de santé d'un même bassin de vie, ou encore à renforcer les liens entre les différents établissements d'un même territoire, par la constitution d'équipes médicales de territoire pour les activités les plus soumises à la permanence des soins et aux tensions démographiques afin de soutenir les dynamiques territoriales.

10. Renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires

Favoriser l'installation des professionnels de santé en Normandie nécessite la **participation de tous les acteurs le plus tôt possible**, dès lors qu'un collégien ou qu'un lycéen émet le souhait de s'orienter vers un métier de la santé. Il doit en être de même pour toute personne en réorientation professionnelle.

Les capacités de formation ont fortement augmenté depuis 2019. La mise en place des territoires universitaires de santé, par lesquels des enseignants associés à l'université sont nommés dans les territoires éloignés des CHU, y contribue activement. Afin de poursuivre dans cette dynamique, il est nécessaire de mobiliser tous les acteurs pour **agir en faveur des futurs professionnels par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé**. Cela passe par l'amélioration des conditions de formation, la promotion des candidatures du bassin d'emploi ou de la région (notamment par le dispositif des « Cordées de la réussite » en partenariat avec l'Education Nationale), l'amélioration de l'encadrement des étudiants et santé ou encore le développement des territoires universitaires de santé.

Depuis 2021, le nombre d'étudiants acceptés dans les études de santé a augmenté de +20% dans les deux facultés normandes, pour rattraper à terme la densité médicale moyenne française.

En 2023, **deux sites universitaires de formation en odontologie** ont été créés à Caen et à Rouen. Ainsi, ce sont progressivement 50 étudiants qui seront formés en dentaire chaque année dans les deux universités, avec des moyens de fonctionnement et d'investissement importants engagés par l'Etat et les collectivités dans les universités et les hôpitaux.

Dans le cadre du Ségur de la Santé, l'ARS Normandie accompagne les universités pour le déploiement de **postes de professeurs associés de médecine dans les hôpitaux non universitaires et dans les MSP**. Ce projet, appelé « territoires universitaires de santé » permet de renforcer l'attractivité des centres hospitaliers hors CHU.

Le renforcement de l'attractivité des métiers de la santé passe également par **l'accompagnement des installations de professionnels**. Cela passera par une actualisation régulière du zonage, le renforcement des dispositifs visant à simplifier l'installation de professionnels et poursuivre l'incitation à l'installation des étudiants dans les territoires les plus en tension (Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), Contrat d'engagement de service public (CESP)).

Dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins, les praticiens peuvent bénéficier **d'aides à l'installation et au maintien** de la part de l'Etat, de l'Assurance Maladie ou encore des collectivités territoriales. Ce sont les ARS qui déterminent ces territoires fragilisés à partir d'une méthodologie nationale définie par arrêté ministériel dans le cadre du zonage médecin. Plus d'informations : [Zonage médecin : l'ARS Normandie aide les médecins généralistes libéraux à s'installer et à exercer dans les zones qui en ont le plus besoin | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#) La Normandie compte ainsi 213 bénéficiaires de **Contrats d'engagement de service public (CESP)** en cours de formation et 83 installations.

L'attractivité passe également par le **développement des nouvelles pratiques et des nouveaux métiers en santé, en misant sur le levier de la formation**. L'universitarisation des formations paramédicales représente un atout pour l'attractivité des métiers et pour l'évolution des pratiques et des modes

d'exercice. La création dès 2018 de la formation des Infirmiers en pratique avancée (IPA) par l'Université Santé Normandie permet aux professionnels paramédicaux d'accéder à un nouveau champ de compétences. Pour amplifier la démarche, il est prévu d'accroître le nombre d'étudiants Infirmiers en pratique avancée, de soutenir l'expérimentation d'universitarisation des formations paramédicales ou encore de construire des parcours de formation pour les nouveaux métiers du soin avec les principaux partenaires.

La Normandie compte **59 Infirmiers en pratique avancée (IPA)** diplômés depuis 2020. L'objectif fixé par le PRS est d'atteindre 230 diplômés en 2028.

Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des patients ou encore aux changements de comportement de la population. Le Projet régional de santé prévoit donc des actions visant à **améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie**, notamment en pilotant un plan régional d'attractivité des métiers du sanitaire, du médico-social et du social, en lien avec la région Normandie, l'ensemble des collectivités, l'Education Nationale, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ainsi que pôle emploi.

La **promotion du travail entre pairs et la mixité d'exercice** est également un levier en faveur de l'attractivité des métiers. Pour cela, le PRS prévoit d'accompagner le projet d'Assistant spécialiste régional (ASR) ville-hôpital, d'étudier la possibilité d'un exercice partagé ville-hôpital pour les métiers paramédicaux ou encore d'accompagner l'installation des modes d'exercice partagé.

Enfin, face au constat des difficultés rencontrées par les professionnels de santé dans l'exercice de leurs fonctions, le PRS prévoit des actions pour **soutenir les soignants face aux tensions du système de santé**. Cela passera par le soutien au plan de lutte contre les violences faites aux soignants, le déploiement d'une offre de prise en charge globale du risque psychosocial des étudiants et des soignants, ainsi que le soutien à la gestion des tensions en ressources humaines des établissements.

11. Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations

Le Projet régional de santé a l'ambition, au cours des cinq prochaines années, d'accompagner de manière active les transformations liées au numérique en animant une démarche régionale de partage des connaissances et des pratiques, d'appui aux projets et à leur mise en œuvre, pour atteindre les cibles régionales dans ces domaines. Cela passe par **l'accompagnement des acteurs de santé normands vers le renforcement des partenariats**, en encourageant les initiatives, en assurant une meilleure coordination et en appuyant la transformation de l'offre sanitaire et médico-sociale.

L'accompagnement des établissements passe également par **l'appui aux investissements hospitaliers et médico-sociaux dans une logique de transformation et d'adaptation aux nouvelles formes de prise en charge**. Cet accompagnement a pris une ampleur inédite avec le Ségur de la Santé, avec un niveau de cofinancement des collectivités territoriales normandes inégalé ailleurs en France.

Le **Ségur de la santé** est un plan d'investissement inédit pour restaurer les capacités financières des établissements et répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins au bénéfice de tous. En Normandie, les collectivités territoriales se distinguent par le niveau de mobilisation exceptionnel dans la démarche Ségur, qui se traduit dans la volonté immédiate de cofinancer les projets à parité avec l'État, tant de la part de la Région pour le champ sanitaire, que de la part des conseils départementaux pour le champ des EHPAD.

Le Projet régional de santé vise également à **appuyer les établissements sur les enjeux de qualité, de sécurité et de gestion des risques**. Pour soutenir les établissements dans cette démarche, l'Agence régionale de santé Normandie et ses partenaires ont développé une offre de services – formations, outils, audits, conseils, dispositifs de soutien spécialisés – qu'il convient de renforcer en prenant en compte les besoins des établissements et l'opportunité que représentent les solutions d'appui en ligne de type webinaire.

Enfin, ce soutien aux établissements passe **par l'encouragement au virage numérique, l'innovation et à promouvoir les expérimentations**. Cela passe notamment par un appui financier à la modernisation des infrastructures, au renforcement de la cybersécurité dans les structures de santé ou à l'encouragement à l'innovation.

En 2022, 35 structures de santé normandes ont déclaré un incident informatique impactant leur fonctionnement, et ont été immédiatement accompagnées par l'ARS et le ministère de la Santé et de la Prévention pour limiter l'impact du sinistre. Pour avancer dans une logique de prévention et permettre d'entraîner les structures de santé à réagir face à ces attaques, un appui financier à la réalisation d'exercices de cyber-crise est proposé par l'ARS Normandie.

12. Engager le système de santé normand dans la transition écologique

Face à l'urgence climatique, écologique et énergétique, la **réduction de l'empreinte environnementale du système de santé, qui pèse pour 10 % des émissions de gaz à effet de serre**, devient un impératif. Il est nécessaire de planifier et d'accélérer la transformation écologique et la décarbonation de l'ensemble des activités du secteur, en améliorant nos politiques régionales en matière de développement durable.

La transition écologique passe ainsi par une **réduction de l'empreinte environnementale des acteurs du système de santé normand**. Pour accompagner au mieux la transformation écologique et les enjeux de décarbonation du système de santé pour les professionnels, les établissements et les services, la stratégie régionale repose sur plusieurs piliers : animation, connaissance, accompagnement, promotion et attractivité.

Pour cela, le PRS centre de manière très claire les transformations attendues du système de santé sur l'enjeu de transition écologique, en visant à améliorer la connaissance du développement durable chez les acteurs de la santé, à aider les établissements à développer une politique de développement durable, et à encourager la mise en œuvre d'actions et de pratiques écoresponsables.

Les **conseillers en transition énergétique et écologique en santé** ont pour mission d'accompagner un ensemble d'établissements dans les actions menées pour réduire leur empreinte carbone. L'ANAP est en charge de coordonner au niveau national les actions des CTEES : pour garantir leur montée en compétences à travers des modules de formation, les faire bénéficier des outils de l'agence et impulser une dynamique de réseau au service de la transition écologique et énergétique.

Des actions de sensibilisation et de formation sont engagées par l'ARS Normandie et ses partenaires, notamment via le réseau des acteurs normands pour une commande publique écoresponsable, qui vise à accompagner les acheteurs des établissements de santé et des établissements médicosociaux public en matière d'achats durables.

Le Projet régional de santé comprend par ailleurs des actions visant à **prévenir les pathologies en lien avec l'environnement, notamment dans le contexte du changement climatique**. Pour cela, le PRS prévoit des actions visant à informer, former et sensibiliser pour rendre chacun acteur de sa santé et de son environnement, ainsi que le développement d'actions concrètes dans les territoires.

Le Plan régional santé environnement (PRSE), qui constitue le cadre régional d'action dans le domaine de la santé environnementale, a pour objectif de mieux connaître, prévenir et réduire les impacts de l'environnement sur notre santé selon le principe d'« une seule santé ».

Toutes les informations sur le **PRSE4** en Normandie : [Plan Régional Santé Environnement Normandie \(prse.fr\)](https://prse.fr)

Service Communication ARS Normandie
Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



ARS Normandie

Esplanade Claude Monet • 2 place Jean Nouzille
CS 55035 • 14050 Caen Cedex 4



www.normandie.ars.sante.fr